
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 9 JUIN 2022 À 17H30

PROCÈS-VERBAL de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury le jeudi 9 juin 2022 à 17h30 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance extraordinaire ce 9 juin 2022.

Présences: Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 6: Pierre Reid

Absent: siège no 5: Mario Dolbec

La directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet.

La présente séance a été convoquée par la directrice générale, par avis spécial dûment donné à chacun des membres du conseil qui renonce à l'avis de convocation pour traiter des sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Recommandation du Comité consultatif – dérogation mineure bâtiment accessoire
- 4- Octroi d'un contrat pour la réfection d'une partie du chemin Gosford Ouest
- 5- Octroi d'un contrat de rapiéçage du chemin Angus Nord
- 6 Changer le ponceau du chemin Lipsey Est -mitoyen avec East Angus
- 7- Fermeture de l'assemblée

1.0 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2022-113

résolution no 2022-113

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉ E

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-114

résolution no 2022-114

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

**3.0 RECOMMANDATION DU COMITÉ CONSULTATIF – DÉROGATION
MINEURE BÂTIMENT ACCESSOIRE**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée au bureau de l'inspecteur en bâtiment, pour la propriété sise au 508, avenue de la Tuilerie :

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation a été déposée à l'inspecteur municipal pour la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est à l'effet de permettre un empiètement de 16,6 m du bâtiment accessoire dans la cour avant;

CONSIDÉRANT que la résidence se situe à une distance 208.4 m de la ligne de lot avant et que le bâtiment serait situé à une distance de 191.8 m de la ligne avant;

CONSIDÉRANT que le demandeur mentionne qui lui est impossible de construire son garage en cours arrière ou latéral dû à la topographie de son terrain et de la présence de son installation septique;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a visité la propriété afin de vérifier les contraintes;

CONSIDÉRANT que la demande n'entraînera pas de perte de jouissance pour les propriétaires voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation concerne la construction d'un bâtiment accessoire en cours avant de la propriété :

- Permettre un empiètement de 16,6 m dans la cour avant.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

2022-115

résolution no 2022-115

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Mélanie Cyr et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil accepte la dérogation mineure et autorise la construction d'un garage résidentiel détaché et permettre un empiètement de 16,6 mètres dans la cour avant selon le plan présenté par les propriétaires.

ADOPTÉ

**4.0 OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU
CHEMIN GOSFORD OUEST**

ATTENDU que le conseil municipal a procédé par appel d'offres public pour les travaux du chemin Gosford Ouest;

ATTENDU que la municipalité a reçu 5 soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix incluant taxes
Transport et Excavation Stéphane Nadeau Inc.	311 999,04\$
Excavation M. Toulouse Inc.	386 890,88\$
9006-3520 Québec Inc. Excavation Steve Leblanc	329 870,21\$
Excavation Gagnon et Frères Inc.	377 000\$
Excavation Betts	355 439,46\$

2022-116

résolution no 2022-116

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte la soumission de la compagnie Transport et excavation Stéphane Nadeau au montant de 311 999,04 \$ incluant les taxes applicables.

QU'une rencontre soit prévue afin de déterminer le calendrier d'exécution et les modalités du devis de soumission.

A D O P T É E

5.0 OCTROI D'UN CONTRAT DE RAPIÉÇAGE DU CHEMIN ANGUS NORD

ATTENDU que des travaux d'asphaltage sont prévus sur une partie du chemin Angus Nord pour réparer l'asphalte qui est très abîmé ;

ATTENDU que la municipalité a reçu 2 soumissions, soit :

Soumissionnaire	Prix incluant les taxes
Pavage Estrie Beauce	49 947,43\$
Pavages Garneau	60 449,85\$

2022-117

résolution no 2022-117

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la municipalité de Westbury accepte la soumission de la compagnie Pavage Estrie Beauce pour un montant de 49 947,43\$ incluant les taxes applicables.

QU'une rencontre soit prévue afin de déterminer le calendrier d'exécution et les modalités du devis de soumission.

A D O P T É E

6.00 CHANGER LE PONCEAU DE CHEMIN LIPSEY EST MITOYEN AVEC EAST ANGUS

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte l'estimation préparée par EXP pour les travaux de changement de ponceau du chemin Lipsey Est qui est problématique depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT plusieurs plaintes ont été transmises à la municipalité concernant le ponceau sur le chemin Lipsey Est et qu'il serait très important qu'il soit changé ce qui a été demandé à la firme EXP en accord avec la Ville de East Angus;

2022-118

résolution no 2022-118

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le conseil autorise les travaux du chemin Lipsey Est qui consiste à changer le ponceau existant situé à environ 400 mètres à l'est de la rue Plamondon et refaire le chargement dans le secteur selon l'estimé présenté par Frédéric Blais de la firme EXP. et sur acceptation par la Ville de East Angus des travaux payable à 50%.

ADOPTÉ E

7.00 Fermeture

ATTENDU QUE tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2022-119

résolution no 2022-119

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Gendron
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ E

L'assemblée est levée à 17h36 minutes.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet

MAIRE De Westbury

Directrice générale et greffière-trésorière

Gray Forster

Nathalie Audet